



COLLEGE ANTOINE COURRIERE

CHARTRE CLUB MOTO

Tout élève s'engage au respect du règlement intérieur du collège et des consignes données par les moniteurs, notamment sur le comportement à moto dans l'enceinte du collège ;
(Pas de cabrage, pas de dérapage ou coup d'accélérateur).

Le Tout Terrain Club du Cabardès met à disposition les terrains et circuits.
Merci de veiller au respect de l'ensemble des terrains (nature et environnement).
Il est formellement interdit de rouler sur les sites agréés du TTCC en dehors du club moto enduro.

Les élèves se doivent de respecter les autres pratiquants (Vététistes, Randonneurs, Cavaliers, Chasseurs, ...), mais aussi les professionnels de la nature (Agriculteurs, Forestiers, ...)

Tout élève ne respectant pas cette charte sera immédiatement suspendu du club.

Equipements de sécurité obligatoires :

- Casque
- Lunettes (Tear off interdit)
- Gants
- Coudières (conseillées)
- Dorsale homologuée (1621)
- Manches longues
- Pantalon
- Genouillères
- Bottes

Liste du matériel à avoir :

- Chambre à air avant/arrière
- Levier de frein av et embrayage
- Câble d'accélérateur et embrayage
- Poignées caoutchouc
- Bougie
- Filtre à air + graisse
- Graisse de chaîne

Communication :

Merci à chaque pilote de transmettre une bonne image du club moto enduro (discours, flocage, maillot, logo, kit déco, ...)

Le Principal
Jean Michel VIVES



Signature des parents :

Signature de l'élève :

Signature des encadrants :